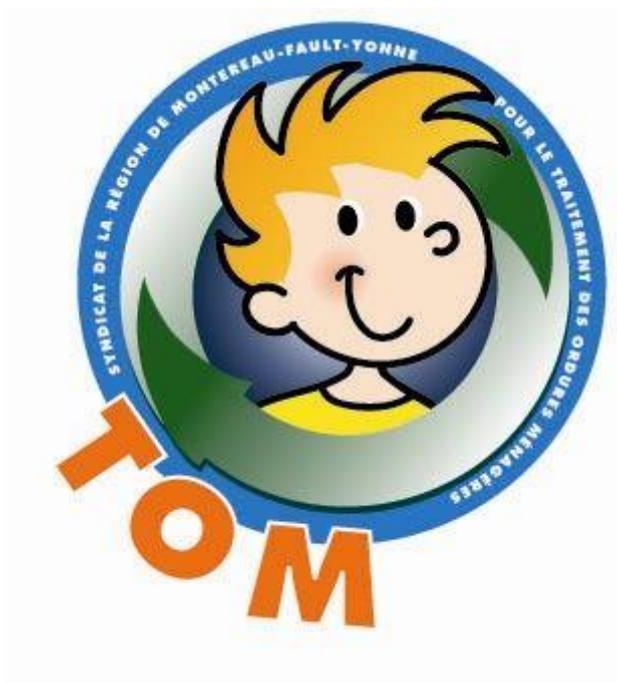


SIRMOTOM

Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°67

2^{ème} semestre 2015

Directeur de publication : Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM



TABLE CHRONOLOGIQUE 2015 – 2^{ème} semestre 2015

DATE	INTITULÉ DE L'ACTE
06 juillet 2015	Délibération n°DCS2015/33 relative au lancement d'un appel à projet pour sélectionner un porteur de projet pour la ressourcerie-recyclerie du SIRMOTOM
06 juillet 2015	Délibération n°DCS2015/34 relative à l'attribution du marché pour la fourniture de caissons pour les déchetteries
06 juillet 2015	Délibération n°DCS2015/35 relative à l'attribution du marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
06 juillet 2015	Délibération n°DCS2015/36 relative à la vente de l'Hôtel de l'Intercommunalité – 4 rue Edouard Branly à Montereau-Fault-Yonne, à la SAS IXIM
06 juillet 2015	Délibération n°DCS2015/37 relative à la création de deux postes d'adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe dans le cadre d'avancement de grade
02 octobre 2015	Délibération n°DCS2015/38 relative à l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour la « Communauté de Communes des Deux Fleuves »
02 octobre 2015	Délibération n°DCS2015/39 relative à l'installation d'un nouveau délégué titulaire et de deux délégués suppléants pour la « Communauté de Communes Bassée Montois »
02 octobre 2015	Délibération n°DCS2015/40 relative à l'approbation du budget supplémentaire – Exercice 2015
02 octobre 2015	Délibération n°DCS2015/41 relative à la création d'un emploi permanent de technicien territorial pour le poste d'ambassadeur de tri
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/42 relative à l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour la « Communauté de Communes Bassée Montois »
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/43 relative à la décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2015
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/44 relative à l'avenant n°1 – Lot 1 – Société AUBINE – Marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages

30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/45 relative à l'avenant n°2 – Lot 2 – Société COVED – Marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/46 relative à l'avenant n°3 – Lot 3 – Société COVED – Marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/47 relative à l'avenant n°4 – Lot 4 – Société COVED – Marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/48 relative à l'avenant 2 au marché de mission géotechnique avec la Société ABROTEC

30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/49 relative au renouvellement du contrat d'assurance groupe auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne	2015/49
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/50 relative à l'adhésion au service de prévention des risques professionnels place auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, en matière d'hygiène et de sécurité au travail	2015/50
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/51 relative au lancement d'une consultation « Assistance et accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable »	2015/51
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/52 relative au lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un cabinet d'études pour la mise en œuvre de l'implantation de points d'apport volontaire semi-enterrés	2015/52
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/53 relative à l'attribution d'une subvention à l'amicale détente et loisirs de Montereau	2015/53
30 novembre 2015	Délibération n°DCS2015/54 relative à l'autorisation donnée au Président à effectuer les démarches administratives nécessaires à l'achat de la parcelle AN104 appartenant à la Société SCI JLC, Enseigne ARDECA	2015/54



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° DCS2015/33

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

OBJET :

**LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR SELECTIONNER
UN PORTEUR DE PROJET POUR LA RESSOURCERIE-
RECYCLERIE DU SIRMOTOM**

Date de Convocation

26 juin 2015

Date d’Affichage

13 juillet 2015

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Absents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/33 - LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR SELECTIONNER UN PORTEUR DE PROJET
POUR LA RESSOURCERIE-RECYCLERIE DU SIRMOTOM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SIRMOTOM a entrepris une vaste réflexion sur la construction et l'exploitation d'une ressourcerie-recyclerie sur son territoire.

Au niveau technique, la construction de la ressourcerie-ressourcerie est actuellement en cours de consultation dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Il reste encore à sélectionner le futur gestionnaire de l'entité.

La plupart des structures analogues du territoire sont gérées par des associations déjà existantes, ou créées par un porteur de projet.

Le SIRMOTOM propose de lancer un « appel à projets ». Le choix du porteur de projet sera confié à un comité de pilotage constitué d'élus et éventuellement de personnes qualifiées.

Ce type de procédure propose plusieurs avantages :

- Analyser les principaux indicateurs financiers, techniques et organisationnels des différents porteurs de projet ;
- Déterminer les structures volontaires dans le domaine du réemploi, et souhaitant être actives sur notre territoire ;
- Permettre une rencontre avec les différents porteurs de projets, par le biais d'une présentation orale devant un jury.

La structure dont le projet répondra à l'ensemble des besoins du SIRMOTOM, et qui est viable sur le long terme, sera retenue par le Syndicat.

Après appel à candidatures, les délégués syndicaux suivants se proposent pour faire partie de ce comité de pilotage :

- Monsieur FONTAINE Frédéric
- Monsieur CLERC Daniel
- Monsieur CHOMET Guy
- Monsieur TROUVÉ Pierre
- Monsieur NICOLLE Pierre
- Madame DE SAINT LOUP Marie-Claude
- Madame ROBBE Claudine
- Madame BOUNIOUX Janine

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

I. Lancer un appel à projet, afin de sélectionner le porteur de projet ;

II. Créer le comité de pilotage ;

**DCS2015/33 - LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET POUR SELECTIONNER UN PORTEUR DE PROJET
POUR LA RESSOURCERIE-RECYCLERIE DU SIRMOTOM**

- III. Désigner les délégués syndicaux, Messieurs FONTAINE, CLERC, CHOMET, TROUVÉ, NICOLLE et Mesdames DE SAINT LOUP, ROBBE, BOUNIOUX, qui siègeront au comité de pilotage ;
- IV. Procéder aux publications sur les supports adaptés.

Fait et délibéré le 06 juillet 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150710-DCS2015_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 13/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° DCS2015/34

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

Date de Convocation
26 juin 2015

Date d’Affichage
13 juillet 2015

OBJET :
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE
CAISSONS POUR LES DECHETTERIES**

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Absents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/34 - ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA FOURNITURE DE CAISSONS POUR
LES DECHETTERIES**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure formalisée avec un appel d'offres ouvert, a été menée pour la fourniture de caissons pour les déchetteries.

VU La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1^{er} juin 2015 ;

VU La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 06 juillet 2015 ;

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 1^{er} juin 2015 pour l'ouverture des offres, et le 06 juillet 2015 pour l'attribution, a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations, 40 % pour la valeur technique de l'offre) l'entreprise suivante :

Société TMI MORICEAU – ZI le Pré du Gué – 86100 ANTRAN.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché pour la fourniture de caissons pour les déchetteries du SIRMOTOM, à la **Société TMI MORICEAU – ZI le Pré du Gué – 86100 ANTRAN**, sur une durée de 3 ans ferme, pour les montants suivants :

Fourniture de caissons Ampliroll	Prix unitaire HT
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3</u> (pour les encombrants incinérables et non incinérables, les déchets verts, ...) Quantité minimum : 2 caissons Quantité maximum : 30 caissons	3 414,00 €
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3 avec toit coulissant</u> (pour les cartons) Quantité minimum : 1 caisson Quantité maximum : 3 caissons	4 927,00 €
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 10 m3</u> (pour les gravats) Quantité minimum : 1 caisson Quantité maximum : 8 caissons	2 572,00 €

**DCS2015/34 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE CAISSONS POUR
LES DECHETTERIES**

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Attribuer le marché pour la fourniture de caissons pour les déchetteries du SIRMOTOM, à la **Société TMI MORICEAU – ZI le Pré du Gué – 86100 ANTRAN**, sur une durée de 3 ans ferme, pour les montants suivants :

Fourniture de caissons Ampliroll	Prix unitaire HT
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3</u> (pour les encombrants incinérables et non incinérables, les déchets verts, ...) Quantité minimum : 2 caissons Quantité maximum : 30 caissons	3 414,00 €
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 30 m3 avec toit coulissant</u> (pour les cartons) Quantité minimum : 1 caisson Quantité maximum : 3 caissons	4 927,00 €
<u>Fourniture de caissons Ampliroll de 10 m3</u> (pour les gravats) Quantité minimum : 1 caisson Quantité maximum : 8 caissons	2 572,00 €

- Signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 06 juillet 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150710-DCS2015_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 13/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° DCS2015/35

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

Date de Convocation
26 juin 2015

Date d’Affichage
13 juillet 2015

OBJET :

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES
ORDURES MÉNAGÈRES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES
SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DÉCHARGE DES
ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET
DES BORNES ET COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES**

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Absents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/35 - ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES,
DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE
DES DEPOTS SAUVAGES**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure formalisée avec un appel d'offres ouvert, a été menée pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages.

La présente consultation a pour objet :

- Lot n°1 :
 - La collecte des ordures ménagères en porte à porte et leur déchargement sur le CVE du SYTRADEM,
 - La collecte des encombrants en porte à porte et leur déchargement sur le quai de transfert du SIRMOTOM,
 - La collecte des emballages ménagers légers en porte à porte et leur déchargement sur le quai de transfert du SIRMOTOM,
 - L'entretien et la maintenance des bacs d'ordures ménagères,
 - L'entretien et la maintenance des bacs de collecte sélective des emballages,
 - Le nettoyage des bacs roulants en vue de leur réemploi,
 - La collecte et le traitement des sapins de Noël,
 - La collecte, le transport et le recyclage des papiers.

- Lot n°2 :
 - Rechargement depuis le quai de transfert du SIRMOTOM, transport et mise en décharge des encombrants, y compris le coût de la décharge et la TGAP.

- Lot n°3 :
 - La collecte des journaux magazines en apport volontaire et leur déchargement sur le quai de transfert du SIRMOTOM,
 - La collecte du verre en apport volontaire et son déchargement sur l'aire de stockage des verres du SIRMOTOM,
 - La collecte des points d'apports volontaires semi-enterrés et leur déchargement sur les sites dédiés (OM sur le CVE, emballages et journaux-magazines sur le quai de transfert et verre sur l'aire de stockage des verres),
 - L'entretien et la maintenance des bornes d'apport volontaire des journaux magazines et du verre,
 - L'entretien et la maintenance des conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères, d'emballages, de journaux magazines et de verre,
 - Le lavage et la désinfection des bornes d'apport volontaire des journaux magazines et du verre,
 - L'achat, le remplacement et l'installation des bornes d'apports volontaires des journaux magazines et du verre,

**DCS2015/35 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,
DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SÉLECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DÉCHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE
DES DÉPÔTS SAUVAGES**

- Lot n°4 :

- La collecte et le nettoyage des dépôts sauvages sur demande du SIRMOTOM,
- Le transport et le tri de ces déchets sur la déchetterie de Montereau ou de Voulx.

VU La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 1^{er} juin 2015 ;

VU La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 06 juillet 2015 ;

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le 1^{er} juin 2015 pour l'ouverture des offres, et le 06 juillet 2015 pour l'attribution, a analysé l'ensemble des dossiers et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre, 40 % pour le prix des prestations), par lot, aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : AUBINE** – 28 boulevard de Pesaro – TSA 67779 – 92739 NANTERRE CEDEX – pour un montant annuel de 2 342 981,00 € H.T. ;
- **Lot 2 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 63 050,00 € H.T. ;
- **Lot 3 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 154 767,91 € H.T. ;
- **Lot 4 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – dont les montants sont conformes à ceux repris dans l'acte d'engagement.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages, sur une durée de 7 ans par lot, à compter de la notification, aux entreprises suivantes :

- **Lot 1 : AUBINE** – 28 boulevard de Pesaro – TSA 67779 – 92739 NANTERRE CEDEX – pour un montant annuel de 2 342 981,00 € H.T. ;
- **Lot 2 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 63 050,00 € H.T. ;
- **Lot 3 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 154 767,91 € H.T. ;
- **Lot 4 : COVED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – dont les montants sont conformes à ceux repris dans l'acte d'engagement.

**DCS2015/35 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES,
DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SÉLECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DÉCHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE
DES DÉPÔTS SAUVAGES**

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Attribuer le marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages, sur une durée de 7 ans par lot, à compter de la notification, aux entreprises suivantes :
- **Lot 1 : AUBINE** – 28 boulevard de Pesaro – TSA 67779 – 92739 NANTERRE CEDEX – pour un montant annuel de 2 342 981,00 € H.T. ;
- **Lot 2 : COVERED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 63 050,00 € H.T. ;
- **Lot 3 : COVERED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – pour un montant annuel de 154 767,91 € H.T. ;
- **Lot 4 : COVERED** – 3 rue des Prés de Lyon – BP 80054 – 10601 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX – dont les montants sont conformes à ceux repris dans l'acte d'engagement.
- Signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le 06 juillet 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150710-DCS2015_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 13/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° DCS2015/36

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

Date de Convocation

26 juin 2015

Date d’Affichage

13 juillet 2015

OBJET :

**VENTE DE L’HOTEL DE L’INTERCOMMUNALITE -
4 RUE EDOUARD BRANLY A MONTEREAU-FAULT-YONNE,
A LA SAS IXIM**

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Absents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/36 – VENTE DE L'HOTEL DE L'INTERCOMMUNALITE - 4 RUE EDOUARD BRANLY A
MONTEREAU-FAULT-YONNE, A LA SAS IXIM**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1 alinéa 3,
- VU** La délibération n° 2013/25 du Conseil Syndical en date du 19 avril 2013 actant la vente Trois Moulins Habitat/SIRMOTOM de l'Hôtel de l'Intercommunalité à l'euro symbolique,
- VU** La délibération n°DCS2014/58 du Conseil Syndical en date du 1^{er} décembre 2014, autorisant la vente de ce bien,
- VU** L'avis de France Domaine estimant la valeur vénale de ce bien à 254 000 €.

**DESIGNATION DU BIEN
A MONTEREAU-FAULT-YONNE (Seine et Marne) – 77130
4 Rue Edouard Branly**

Propriété sur laquelle est construite une maison d'habitation en pierres apparentes de deux étages sur rez-de-chaussée, sous-sol et vide sanitaire sous l'immeuble, grenier au-dessus couvert en tuiles plates.

Cette maison comprend :

- Au sous-sol : caves, chaufferie et vide sanitaire ;
- Au rez-de-chaussée : entrée, bureau, salle de réunions, deux locaux, cuisine, toilette, garage, accès jardin et vide cave ;
- Au 1^{er} étage : quatre bureaux, salle d'eau, local réseau et couloir ;
- Au 2^{ème} étage : trois bureaux, salle d'eau, couloir et archives.

Pour une surface totale de 00 ha 11 a 55 ca cadastrée AY 260 et AY 349 ;

Les diagnostics immobiliers obligatoires sont en cours.

L'Agence ACT-IMMO a trouvé acquéreur, la SAS IXIM, représentée par son Président Monsieur FRANC, pour la maison en l'état, qui a fait une offre à 270 000 €, soit 260 000 € net vendeur, déduction faite des frais d'agence.

LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Promettre de vendre le bien en l'état pour une contenance totale de 00 ha 11 a 55 ca cadastrée AY 260 et AY 349, au prix de 260 000 € net vendeur sans conditions suspensives autre que légales ;
- Missionner Maître ROCH & ROLLAT ROCH Claire (notaires associés), 62 rue Jean-Jaurès à Montereau-Fault-Yonne, pour établir tous les actes notariés ;
- Signer tous les documents utiles au bon aboutissement du projet.

Fait et délibéré le 06 juillet 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEBO



SYNDICAT DE LA REGION
DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
pour la
S.I.R.M.O.T.O.M.
Parlement des Ortues Microzones
22, rue de la Grande Hais - 77130 MONTEREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150710-DCS2015_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 13/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 06 JUILLET 2015

N° DCS2015/37

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	39
- Représentés	00
- Absents	16

Date de Convocation

26 juin 2015

Date d’Affichage

13 juillet 2015

OBJET :

**CREATION DE DEUX POSTES D’ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE DANS LE CADRE
D’AVANCEMENT DE GRADE**

L’an deux mille quinze, le 06 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. BERGAMASCHI, PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, DA SILVA, CLERC, LEDOUX, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, GOSSEREZ, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. TOURNIER, Mmes PORTIE, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mme ROBBE, M.M. PIQUOIS, CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, M. LAKAYE, Mme RACAUD, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Absents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, BUZZI, VARY, Mme MASSON, Mme AQUILON, M. OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHTIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mmes DUBREUCQ, CHARET, (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/37 - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

- VU** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987, portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
- VU** Le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- VU** Le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT Que deux agents de la Collectivité ont réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, organisé par le Centre de Gestion de Seine-Et-Marne, et sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade,

CONSIDERANT Qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Afin de pouvoir nommer ces agents en qualité d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, dans le cadre d'avancement de grade, il convient de :

- Créer deux postes d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Modifier le tableau des effectifs en supprimant deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, à temps complet, et en ajoutant deux postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- Inscrire les sommes nécessaires au budget 2015.

**DCS2015/37 - CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ERE} CLASSE
DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Créer deux postes d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- II. De modifier en ce sens, le tableau des effectifs en supprimant deux postes d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps complet et en ajoutant deux postes d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps complet ;
- III. Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant, au budget du Syndicat ;
- IV. Appliquer les dispositions de la présente délibération à compter du 1^{er} août 2015.

Fait et délibéré le 06 juillet 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20150710-DCS2015_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 13/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2015

N° DCS2015/38

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	43
- Représentés	04
- Absents	12

Date de Convocation
24 septembre 2015

Date d’Affichage
09 octobre 2015

OBJET :

**INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT
POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX FLEUVES »**

L'an deux mille quinze, le 02 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, DELALANDRE, POUSSEL, Mmes QUERMELIN, MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, SAGOT, M. ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. NICOLLE représenté par Mme DE SAINT LOUP, M. VARY représenté par Mme MASSON, Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : Mme DUFFAULT, M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, JEGO (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/38 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA
« COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES »**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Madame Claire BORDES, Conseillère Municipale de la commune de Courcelles-en-Bassée et représentante suppléante de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, a démissionné de ses fonctions électorales.

VU la délibération prise par la Communauté de Communes des Deux Fleuves en date du 22 juin 2015, précisant l'installation d'un délégué suppléant représentant la commune de Courcelles-en-Bassée au sein du SIRMOTOM ;

Il convient d'installer Madame Jocelyne JAMET, en sa qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Claire BORDES.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- D'accueillir et d'installer en sa qualité de déléguée suppléante au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, Madame Jocelyne JAMET, en remplacement de Madame Claire BORDES.

Fait et délibéré le 02 octobre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151006-DCS2015_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2015

Publication : 09/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2015

N° DCS2015/39

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	43
- Représentés	04
- Absents	12

Date de Convocation
24 septembre 2015

Date d’Affichage
09 octobre 2015

OBJET :

INSTALLATION D’UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS »

L'an deux mille quinze, le 02 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, DELALANDRE, POUSSEL, Mmes QUERMELIN, MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, SAGOT, M. ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. NICOLLE représenté par Mme DE SAINT LOUP, M. VARY représenté par Mme MASSON, Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : Mme DUFFAULT, M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, JEGO (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/39 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS »

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Madame Christelle AMABLE, Conseillère Municipale de la commune d'Egligny, et représentante titulaire de la Communauté de Communes Bassée Montois, et Monsieur Christophe GRELET, Conseiller Municipal de la commune de La Tombe et représentant suppléant de la Communauté de Communes Bassée Montois ont démissionné de leurs fonctions électorales.

VU La délibération prise par la Communauté de Communes Bassée Montois en date du 30 juin 2015, précisant l'installation d'une déléguée titulaire et d'une déléguée suppléante représentant la commune d'Egligny, et d'une déléguée suppléante représentant la commune de La Tombe au sein du SIRMOTOM ;

Il convient d'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM :

- Madame Simone HECTOR déléguée suppléante, en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Madame Christelle AMABLE, et Madame Sandra PIGNOUX en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Simone HECTOR, pour la commune d'Egligny ;
- Madame Virginie VOLLEREAU en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Christophe GRELET, pour la commune de La Tombe.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer :

- Madame Simone HECTOR déléguée suppléante, en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Madame Christelle AMABLE, et Madame Sandra PIGNOUX en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Simone HECTOR, pour la commune d'Egligny ;
- Madame Virginie VOLLEREAU en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Christophe GRELET, pour la commune de La Tombe.

Fait et délibéré le 02 octobre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151006-DCS2015_39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2015
Publication : 09/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2015

N° DCS2015/40

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	43
- Représentés	04
- Absents	12

Date de Convocation
24 septembre 2015

Date d'Affichage
09 octobre 2015

OBJET :
APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
EXERCICE 2015

L'an deux mille quinze, le 02 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, DELALANDRE, POUSSEL, Mmes QUERMELIN, MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, SAGOT, M. ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. NICOLLE représenté par Mme DE SAINT LOUP, M. VARY représenté par Mme MASSON, Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : Mme DUFFAULT, M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, JEGO (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l’Instruction Budgétaire et Comptable M14 ;
- VU** la délibération n° DCS2015.19 du Conseil Syndical en date du 27 mars 2015 adoptant le Budget Primitif de l’exercice 2015 ;
- VU** la délibération n° DCS2015.28 du Conseil Syndical en date du 22 mai 2015 adoptant le Compte Administratif de l’exercice 2014 ;
- VU** la délibération n° DCS2015.29 du Conseil Syndical en date du 22 mai 2015 portant l’affectation des résultats de l’exercice 2014 ;
- VU** la Commission Finances qui s’est réunie le 22 septembre 2015.

Le Budget Supplémentaire est un budget d’ajustements et de reports, il intègre les résultats du Compte Administratif 2014 et les restes à réaliser de l’exercice 2014. Il permet également l’ouverture de nouveaux crédits budgétaires.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ce projet de Budget Supplémentaire 2015.

**LE CONSEIL SYNDICAL ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

- I - D'adopter le Budget Supplémentaire de l’exercice 2015, voté par nature, arrêté en dépenses et en recettes à la somme de **8 305 887,13 € (huit millions trois cent cinq mille huit cent quatre-vingt-sept euros et treize centimes)** selon le tableau suivant :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 624 641,60 €	1 624 641,60 €
	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 681 245,53 €	6 681 245,53 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151016-DCS2015_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2015
Publication : 09/10/2015

Pour l' "autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 02 octobre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2015

N° DCS2015/41

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	43
- Représentés	04
- Absents	12

Date de Convocation
24 septembre 2015

Date d’Affichage
09 octobre 2015

OBJET :

**CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN
TERRITORIAL POUR LE POSTE D’AMBASSADEUR DE TRI**

L'an deux mille quinze, le 02 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, CADARIO, LENARDUZZI, CORBIN, DELALANDRE, POUSSEL, Mmes QUERMELIN, MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M. MUNOZ, Mmes PORTIE, CHARET, SAGOT, M. ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. NICOLLE représenté par Mme DE SAINT LOUP, M. VARY représenté par Mme MASSON, Mme ROUSSELET représentée par M. FONTAINE, M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY.

Absents : Mme DUFFAULT, M.M. DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, M. OLLAR, JEGO (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), Mme GRIERE (Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne), M. GELE, Mme DUBREUCQ, M. CHOLLET (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »), M. BOITEUX (Communauté de Communes Bassée Montois).

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/41 – CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN TERRITORIAL POUR LE POSTE
D'AMBASSADEUR DE TRI**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Dans le cadre du renouvellement du contrat de collecte, prévu au 1^{er} décembre 2015, les deux postes d'Eco-Ambassadeurs seront supprimés.

Il convient de prévoir l'intégration d'un deuxième ambassadeur de tri au SIRMOTOM, et de créer un emploi permanent de technicien territorial, à temps complet.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- I. Créer un emploi permanent de technicien territorial, pour le poste d'ambassadeur de tri, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et rémunéré sur la grille de technicien territorial, à compter du 1^{er} décembre 2015,
- II. Compléter en ce sens, le tableau des effectifs de la Collectivité,
- III. Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant au budget du Syndicat,
- IV. Signer tous actes ou documents aux effets ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151006-DCS2015_41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2015
Publication : 09/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 02 octobre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/42

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d'Affichage

07 décembre 2015

OBJET :
**INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR
LA « COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS »**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/42 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT POUR LA « COMMUNAUTE DE
COMMUNES BASSEE MONTOIS »**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Monsieur DENORMANDIE, élu de la commune de Montigny Lencoup, a été désigné délégué suppléant pour la commune de Villeneuve les Bordes. Or conformément aux statuts du SIRMOTOM, il ne peut y avoir plus de deux délégués domiciliés dans une même commune.

VU La délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bassée Montois du 14 septembre 2015, désignant le délégué suppléant pour la commune de Villeneuve les Bordes,

Il convient d'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, Monsieur Yves DUCHEZEAU en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Roger DENORMANDIE, pour la commune de Villeneuve les Bordes.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'accueillir et d'installer au sein du Conseil Syndical du SIRMOTOM, Monsieur Yves DUCHEZEAU en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Roger DENORMANDIE, pour la commune de Villeneuve les Bordes.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/43

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation
20 novembre 2015

Date d’Affichage
07 décembre 2015

OBJET :
**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET
DE L’EXERCICE 2015**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU la délibération du Conseil Syndical en date du 27 mars 2015 qui approuve le Budget Primitif de l'exercice en cours ;
- VU la délibération du Conseil Syndical en date du 02 octobre 2015 qui approuve le Budget Supplémentaire de l'exercice en cours ;

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2015.

En effet, deux versements de l'ASP (Aide de l'Etat pour les Contrats d'Emploi d'Avenir) ont été versés à tort au SIRMOTOM par la Trésorerie Principale de Montereau.

Il convient de régulariser ces versements par des modifications d'imputations comptables et d'ouvrir les crédits nécessaires.

En conséquence, le projet de décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2015 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Intitulé	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	67	673	+ 1 472	
Contrat de prestations de services	011	611	- 1 472	
TOTAL			0	0

Il est demandé au Conseil Syndical d'approuver cette décision modificative.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'approuver la Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2015, telle que présentée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015

Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/44

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

OBJET : AVENANT N°1 - LOT 1 - SOCIETE AUBINE –

MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

Date de Convocation
20 novembre 2015

Date d’Affichage
07 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/44 – AVENANT N°1 - LOT 1 - SOCIETE AUBINE - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES
ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le lot n°1 « Collectes en porte à porte et maintenance des bacs » au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages a été attribué en le 08 septembre 2015, à la Société AUBINE.

L'article 3 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) prévoit que la durée du contrat est de 7 ans, pour chaque lot non renouvelable, à compter de sa notification.

Le précédent marché se terminant le 1^{er} décembre 2015, il convient de préciser que le démarrage des prestations du nouveau, ne saura intervenir avant le 1^{er} décembre 2015.

Dans ces conditions, le marché ne saurait prévoir que la notification du marché emporte démarrage des prestations et il y au contraire lieu de prévoir un début d'exécution à l'échéance du 1^{er} décembre 2015, et donc de décaler la date de fin du marché au 1^{er} décembre 2022.

En conséquence, il convient de passer un avenant au lot n°1 pour prendre en compte cette information, qui n'a aucune incidence financière.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°1 au lot n°1 avec la société AUBINE, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

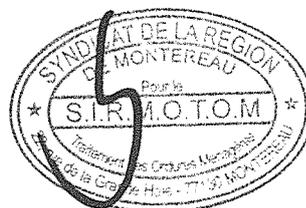
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151208-DCS2015_44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/45

Nombre de délégués :	
- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation
20 novembre 2015

Date d'Affichage
07 décembre 2015

**OBJET : AVENANT N°2 - LOT 2 - SOCIETE COVER –
MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES
ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET
MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET
MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES
DEPOTS SAUVAGES**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/45 – AVENANT N°2 - LOT 2 - SOCIETE COVED - MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES
MÉNAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES
ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le lot n°2 « Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants » au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages a été attribué le 09 septembre 2015, à la Société COVED.

L'article 3 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) prévoit que la durée du contrat est de 7 ans, pour chaque lot non renouvelable, à compter de sa notification.

Le précédent marché se terminant le 1^{er} décembre 2015, il convient de préciser que le démarrage des prestations du nouveau, ne saura intervenir avant le 1^{er} décembre 2015.

Dans ces conditions, le marché ne saurait prévoir que la notification du marché emporte démarrage des prestations et il y au contraire lieu de prévoir un début d'exécution à l'échéance du 1^{er} décembre 2015, et donc de décaler la date de fin du marché au 1^{er} décembre 2022.

En conséquence, il convient de passer un avenant au lot n°2 pour prendre en compte cette information, qui n'a aucune incidence financière.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°2 au lot n°2 avec la société COVED, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151207-DCS2015_45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/46

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d'Affichage

07 décembre 2015

OBJET : AVENANT N°3 - LOT 3 - SOCIETE COVER –

MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/46 – AVENANT N°3 - LOT 3 - SOCIETE COVED - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES
ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le lot n°3 « Collecte des points d'apports volontaires et entretien maintenance des bornes » au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages a été attribué le 09 septembre 2015, à la Société COVED.

L'article 3 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) prévoit que la durée du contrat est de 7 ans, pour chaque lot non renouvelable, à compter de sa notification.

Le précédent marché se terminant le 1^{er} décembre 2015, il convient de préciser que le démarrage des prestations du nouveau, ne saura intervenir avant le 1^{er} décembre 2015.

Dans ces conditions, le marché ne saurait prévoir que la notification du marché emporte démarrage des prestations et il y au contraire lieu de prévoir un début d'exécution à l'échéance du 1^{er} décembre 2015, et donc de décaler la date de fin du marché au 1^{er} décembre 2022.

En conséquence, il convient de passer un avenant au lot n°3 pour prendre en compte cette information, qui n'a aucune incidence financière.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°3 au lot n°3 avec la société COVED, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

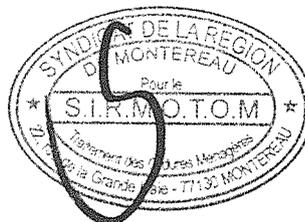
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151207-DCS2015_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/47

Nombre de délégués :	
- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation
20 novembre 2015

Date d'Affichage
07 décembre 2015

**OBJET : AVENANT N°4 - LOT 4 - SOCIETE COVER –
MARCHÉ DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES
ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET
MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET
MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES
DEPOTS SAUVAGES**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/47 – AVENANT N°4 - LOT 4 - SOCIETE COVERED - MARCHE DE COLLECTE DES ORDURES
MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE
DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES
ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le lot n°4 « Nettoyage des dépôts sauvages » au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages a été attribué le 09 septembre 2015, à la Société COVERED.

L'article 3 du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) prévoit que la durée du contrat est de 7 ans, pour chaque lot non renouvelable, à compter de sa notification.

Le précédent marché se terminant le 1^{er} décembre 2015, il convient de préciser que le démarrage des prestations du nouveau, ne saura intervenir avant le 1^{er} décembre 2015.

Dans ces conditions, le marché ne saurait prévoir que la notification du marché emporte démarrage des prestations et il y au contraire lieu de prévoir un début d'exécution à l'échéance du 1^{er} décembre 2015, et donc de décaler la date de fin du marché au 1^{er} décembre 2022.

En conséquence, il convient de passer un avenant au lot n°4 pour prendre en compte cette information, qui n'a aucune incidence financière.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°4 au lot n°4 avec la société COVERED, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151207-DCS2015_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/48

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d’Affichage

07 décembre 2015

OBJET :
**AVENANT 2 AU MARCHÉ DE MISSION GEOTECHNIQUE
AVEC LA SOCIÉTÉ ABROTEC**

L’an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le marché de mission géotechnique, dans le cadre des travaux de construction d'une recyclerie-ressourcerie, agrandissement et mise aux normes des déchetteries de Montereau et Voulx, a été attribué à la société ABROTEC en date du 04 juin 2014.

L'avenant n°1 avait pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- Dans le cadre du programme 3 (Agrandissement et mise en conformité règlementaire de la déchetterie de Montereau), compte-tenu de l'exiguïté de la parcelle de l'actuelle déchetterie de Montereau et de la possibilité d'acquisition de la parcelle voisine, occupée par d'anciennes cuves d'hydrocarbures, il a été demandé à la société ABROTEC de réaliser un diagnostic de pollution, afin que le SIRMOTOM puisse statuer sur l'opportunité d'acheter cette parcelle pour l'extension de la déchetterie de MONTEREAU.

Il convient de passer un deuxième avenant qui a pour objet la prise en compte de trois prestations complémentaires :

1. Le précédent avenant avait pour objet des reconnaissances complémentaires en vue de l'achat d'une parcelle pour l'extension de la déchetterie de MONTEREAU. Les reconnaissances effectuées ont montré un niveau de pollution du sol trop lourd pour la faisabilité du projet. Le SIRMOTOM envisage à présent l'achat d'une autre parcelle voisine de la déchetterie et souhaite vérifier également s'il existe ou pas une pollution aux hydrocarbures.

Cette prestation supplémentaire comprend :

- Etude historique et documentaire,
- 3 sondages à la tarière mécanique pour constitution d'échantillons,
- Analyse de sol : Pack 8 métaux, hydrocarbures HCT C5 C40, HAP, BTEX sur les 9 échantillons de sol,
- Audit de pollution des sols.

2. Dans le cadre de la consultation pour la réalisation de l'extension de la déchetterie de VOULX, plusieurs candidats ont demandé à avoir un diagnostic amiante dans les enrobés préliminaire avant travaux. Cette prestation n'était pas prévue initialement dans le marché d'ABROTEC.

Cette prestation supplémentaire comprend :

- 6 carottages pour constitution d'échantillons,
- 6 Analyses en laboratoire pour dosage de l'amiante et des HAP.

3. Dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction de la recyclerie, il est apparu nécessaire de compléter la mission géotechnique initiale confiée à ABROTEC par une reconnaissance sur la parcelle AN193 dans un taillis contenant des matériaux divers qui doivent être déblayés pour la création d'un bassin d'expansion des crues. En effet, le SIRMOTOM souhaite confirmer que les matériaux contenus dans cette zone ne contiennent pas de produits polluants qui rendraient nécessaire leur évacuation en centre de stockage. Cette information est nécessaire pour préciser le contenu des prestations des entreprises pour l'appel d'offres travaux.

Cette prestation supplémentaire comprend :

- Etude historique et documentaire,
- 4 sondages à la tarière mécanique pour constitution d'échantillons,
- Analyse de sol : Pack 8 métaux, hydrocarbures HCT C5 C40, HAP, BTEX sur les 12 échantillons de sol,
- Audit de pollution des sols.

Le délai global de ces prestations complémentaires sera de 30 jours. Ce nouveau délai prendra effet à la date de notification du présent avenant.

Montant de l'avenant :

La décomposition du montant des prestations est annexée au présent avenant.

▪ Diagnostic pollution (points 1 et 2)	8 472,00 € HT
▪ Recherche d'amiante dans les enrobés :	2 464,00 € HT
▪ Montant total HT :	10 936,00 € HT
▪ Taux de la TVA :	20%
▪ Montant TTC :	13 123,20 € TTC

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

▪ Taux de la TVA : 20%	
▪ Montant marché de base HT :	27 440,00 € HT
▪ Montant avenant 1 HT :	8 400,00 € HT
▪ Montant avenant 2 HT :	10 936,00 € HT
▪ Nouveau montant du marché HT :	46 776,00 € HT
▪ Montant TTC :	56 131,20 € TTC

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 novembre 2015,

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer un avenant n°2 avec la société ABROTEC Ile de France – ZI de Courtaboeuf 1 – Les Ulis – 8 rue de l'Acadie – 91978 COURTABOEUF CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications détaillées ci-dessus ;
- Signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents aux effets ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20160106-DCS2015_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/2016
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/49

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d’Affichage

07 décembre 2015

OBJET :
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE GROUPE
AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

L’an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/49 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AUPRES DU CENTRE DE
GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SIRMOTOM à l'opportunité de renouveler sa souscription à un ou plusieurs contrats d'assurances statutaires, garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, et propose aux communes et établissements publics qui le souhaitent, une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

- VU** La Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- VU** Le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU** Le Décret n° 98.111 du 27 février 1998 intégrant les contrats d'assurances des collectivités locales dans le Code des Marchés Publics ;
- VU** Le Code des Marchés Publics ;
- VU** L'expression du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 septembre 2015, ayant fait le vœu d'une mission facultative, afin d'assister les collectivités et établissements souscripteurs au contrat, ainsi qu'à l'exécution de celui-ci. Son Président est chargé de soumettre cette proposition aux collectivités et établissements public du département.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

1. Donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation ;

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : Capitalisation
- Risques garantis pour la collectivité :
 - Employant des agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC : tous risques
 - Employant jusqu'à 29 agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : tous risques

**DCS2015/49 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AUPRES DU CENTRE DE
GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

2. Charger le Centre de Gestion de Seine-et-Marne à l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit ;
3. Signer les conventions résultant du mandat donné.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015

Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/50

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d'Affichage

07 décembre 2015

OBJET :

**ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS PLACE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE
SEINE-ET-MARNE, EN MATIERE D'HYGIENE
ET DE SECURITE AU TRAVAIL**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/50 – ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS PLACE
AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE, EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE
AU TRAVAIL**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SIRMOTOM est tenu de prendre les dispositions nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité au travail, de la prévention des risques professionnels, de l'évaluation permanente des risques, et de la mise en œuvre d'une prévention adaptée.

Pour cela, le Centre de gestion de Seine et Marne, propose aux collectivités de moins de 50 agents, la possibilité d'adhérer à des conventions relatives à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI), ainsi qu'aux actions de conseils et de formations dans ce domaine, et de nommer un assistant de prévention au sein du SIRMOTOM.

VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

VU Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Professionnelle et Préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 5,

VU Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

VU L'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés des fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

CONSIDERANT Que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé, du fait de l'exercice de leurs fonctions, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

1. A faire appel au Centre de Gestion de Seine et Marne à compter de l'année 2016, pour assurer les missions d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, en qualité d'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI), ainsi que les actions de conseils et de formations dans le domaine de la santé et la sécurité au travail ;

**DCS2015/50 – ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS PLACE
AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE, EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE
AU TRAVAIL**

2. De nommer un assistant de prévention au sein du SIRMOTOM ;
3. A signer les conventions relatives au service de prévention des risques professionnels placé auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne ;
4. A inscrire les crédits nécessaires au budget pour l'année 2016.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015

Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/51

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d’Affichage

07 décembre 2015

OBJET :

**LANCEMENT D’UNE CONSULTATION « ASSISTANCE ET
ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCEDURES
D’ELABORATION BUDGETAIRE ET DE SUIVI COMPTABLE »**

L’an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/51 – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION « ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCEDURES D'ELABORATION BUDGETAIRE ET DE SUIVI COMPTABLE »

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

L'activité du service Comptabilité nécessite l'assistance d'un cabinet de prestation conseil à caractère financier.

Le Syndicat entend recruter un prestataire pour l'assister dans toutes les étapes budgétaires et comptables.

Ces demandes d'interventions pourront notamment porter sur :

- Assistance auprès des élus du Conseil Syndical dans toutes les étapes budgétaires et comptables, à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, du vote du Budget Primitif, du vote du Budget Supplémentaire et du vote du Compte Administratif.
- Accompagnement et conseil auprès de la Directrice Générale des Services, sur l'analyse, la validation, et la mise en œuvre des procédures budgétaires, comptables et financières.

Ces missions pourront s'exécuter selon la nécessité et à la demande.

Compte-tenu de la nature des prestations ainsi que de leur montant prévisionnel qui avoisine les 15 000 € H.T.,

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Lancer une consultation d'assistance et accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Signer le contrat de prestation de conseil et tout document s'y référant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DC2015_51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/52

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d’Affichage

07 décembre 2015

OBJET :

**LANCEMENT D’UNE MISSION D’ASSISTANCE A MAITRISE
D’OUVRAGE POUR LE CHOIX D’UN CABINET D’ETUDES POUR
LA MISE EN ŒUVRE DE L’IMPLANTATION DE POINTS
D’APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/52 – LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE
CHOIX D'UN CABINET D'ETUDES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'IMPLANTATION DE POINTS
D'APPORT VOLONTAIRE SEMI-ENTERRES**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

Le SIRMOTOM souhaite proposer aux communes adhérentes volontaires l'installation de points d'apport volontaires semi-enterrés.

Le Syndicat souhaite être soutenu dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises, afin de désigner le maître d'œuvre pour réaliser une étude sur l'implantation des conteneurs adaptés, et être assisté jusqu'à l'établissement du marché de maîtrise d'œuvre, y compris l'animation de la réunion de démarrage de la mission.

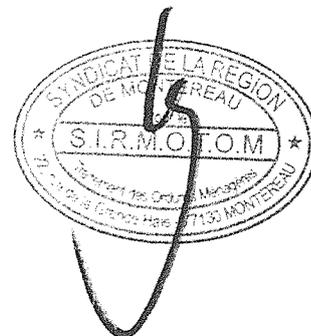
**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix d'un cabinet d'études pour la mise en œuvre de l'implantation de points d'apport volontaire semi-enterrés, dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Signer la convention d'assistance et tout document s'y référant.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/53

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation

20 novembre 2015

Date d'Affichage

07 décembre 2015

OBJET :
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DETENTE
ET LOISIRS DE MONTEREAU**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

**DCS2015/53 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DETENTE ET LOISIRS
DE MONTEREAU**

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU** la loi du 1^{er} Juillet 1901 régissant les associations, l'inscription au Journal Officiel et au répertoire SIRENE de l'Association de l'Amicale Détente et Loisirs de Montereau.
- VU** le dépôt des statuts de l'Association auprès de la Sous-Préfecture de Provins.
- VU** que les crédits nécessaires ont été inscrits et votés au budget primitif de l'exercice en cours,

L'Association de l'Amicale Détente et Loisirs de Montereau a pour objet d'étudier et d'organiser des détente et loisirs pour le personnel et leur famille, des services de collecte et traitement des résidus urbains de la région de Montereau-Fault-Yonne (77130).

Il est proposé à l'assemblée, de verser chaque année, à cette association, une subvention d'un montant de deux mille quatre cents euros (**2.400 €**), sur présentation d'une demande écrite détaillant le programme des actions de l'année.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

D'autoriser Monsieur le Président à :

- Verser à l'Amicale de Détente et Loisirs, dont le siège est fixé à 22 Rue de la Grande Haie à Montereau, une subvention annuelle de deux mille quatre cents euros (2.400 €),
- Signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151204-DCS2015_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

N° DCS2015/54

Nombre de délégués :

- En exercice	55
- Présents	41
- Votants	41
- Représentés	00
- Absents	14

Date de Convocation
20 novembre 2015

Date d’Affichage
07 décembre 2015

OBJET :

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A EFFECTUER LES
DEMARCHES ADMINISTRATIVES NECESSAIRES A L'ACHAT DE
LA PARCELLE AN104 APPARTENANT A LA SOCIETE SCI JLC,
ENSEIGNE ARDECA**

L'an deux mille quinze, le 30 novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude DE-SAINT-LOUP, 1^{ère} Vice-Présidente du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. CHEREAU, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET, M. THILLAYS, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHETIN représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », M.M. CHIANESE, MARECHAL représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », Mme GODON, M. GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, MAILLARD représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, HECTOR, BOUNIOUX, BARTHE, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : -

Absents : M.M. LENARDUZZI, POUSSEL, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, JEGO, Mme GRIERE, M.M. MARTIN, GELE, MUNOZ, CHOMET, BOITEUX, LAKAYE.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

DCS2015/54 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A EFFECTUER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES NECESSAIRES A L'ACHAT DE LA PARCELLE AN104 APPARTENANT A LA SOCIETE SCI JLC, ENSEIGNE ARDECA

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose aux membres du Conseil Syndical :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que le service des Domaines a rendu un avis le 22 septembre 2015, estimant la valeur vénale du site cadastré AN104 à 550.000 euros,

CONSIDERANT l'opportunité pour le SIRMOTOM de se porter acquéreur de la parcelle concernée dans la perspective d'agrandir et de mettre aux normes la déchetterie de Montereau,

DESIGNATION DU BIEN

20 rue de la Grande Haie - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE (Seine et Marne)

Site d'entreprise de métallerie, voisin de la déchetterie, se composant d'un atelier principal en parpaing et bardage (toiture fibro-ciment), d'ateliers annexes, et d'un bâtiment plus récent construit sur deux niveaux et abritant des bureaux.

Les locaux sont fonctionnels, en bon état et bien situés, terrain attenant bétonné.

Pour une surface totale de 3 000 m², cadastrée AN104.

La société SCI JLC, enseigne ARDECA a donné une suite favorable pour une proposition d'achat à hauteur de 520.000,00 euros.

Le SIRMOTOM souhaite vérifier s'il existe ou pas une pollution aux hydrocarbures sur la parcelle, et à cet effet, a missionné la Société ABROTEC pour réaliser l'expertise et établir le rapport d'analyse des sols.

Suite à la transmission du rapport de la Société ABROTEC, qui établit que la parcelle cadastrée AN104, est contaminée par divers polluants,

**LE CONSEIL SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ,**

De ne pas acquérir la propriété immobilière sise 20 rue de la Grande Haie – 77130 Montereau-Fault-Yonne, pour une surface totale de 3 000 m², cadastrée AN104.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-257701748-20151214-DCS2015_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2015
Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré le 30 novembre 2015,
Pour extrait conforme,

Le Président
Yves JEGO

